

Espace romand de la formation

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, CIP-CSR

MANDAT

La création et la mission de la CIP-CSR découlent du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales, généralisé en Suisse romande sur la base de la «Convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger» (Convention sur la participation des Parlements, CoParl).

Le mandat de la CIP-CSR est décrit dans les articles 21 à 25 de la Convention scolaire romande.

Activités 2016

Sous la présidence du député fribourgeois M. Gaëtan Emonet, la CIP-CSR s'est réunie à deux reprises, en présence de la présidente et du secrétaire général de la CIIP, le 10 juin à Lausanne et le 28 octobre à Fribourg. Ces séances ont été préparées au cours de trois séances du bureau de la CIP-CSR, avec la participation du secrétaire général. La CIP-CSR donne aux quarante-neuf députés qui la composent l'opportunité de questionner la CIIP sur une foule de questions relatives à la scolarité obligatoire en particulier, comme à la formation en général.

La CIP-CSR a ainsi pris connaissance du rapport 2015 de mise en œuvre de la CSR et du rapport annuel 2015 de la CIIP, de son budget et de ses comptes. Elle en a à chaque fois préavisé positivement la transmission aux parlements cantonaux et a produit un rapport final pour l'année 2016, qu'elle a transmis à la fin mars 2017 aux bureaux des Grands Conseils des cantons membres.

Lors de sa séance du 19 juin, la CIP-CSR a pu profiter de s'informer sur quantité de dossiers, en particulier de moyens d'enseignement, énumérés dans le rapport de mise en œuvre de la CSR.

Lors de son assemblée d'automne, la CIP-CSR a d'une part pris acte du rapport d'état des lieux consécutif au postulat portant sur le renforcement de la formation pratique des enseignants secondaires dans les instituts de formation. Se montrant reconnaissante des informations fournies, elle n'en a pas moins rappelé à la présidente de la CIIP attendre une position plus politique et plus déterminée en faveur des stages en responsabilité. La commission a pris bonne note que des recommandations de la CIIP à ce sujet lui seront présentées en 2017. Elle a conduit, d'autre part, un débat sur la place du fait religieux dans la scolarité obligatoire des divers cantons romands. Par le biais de quatre exposés et d'un débat général, la CIP-CSR a utilement pu prendre en compte les différences d'approches découlant du statut des religions dans les constitutions cantonales. Le débat n'a pas donné lieu à des demandes adressées à la CIIP, ces questions restant exclusivement de compétence cantonale.

Activités